

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

-----  
**EXTRAIT  
DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL DE COMMUNAUTE**  
-----

**Séance du 31 octobre 2014  
(convocation du 24 octobre 2014)**

Aujourd'hui Vendredi Trente Et Un Octobre Deux Mil Quatorze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

## **ETAIENT PRESENTS :**

M. JUPPE Alain, M. ANZIANI Alain, M. CAZABONNE Alain, M. DUPRAT Christophe, M. REIFFERS Josy, Mme BOST Christine, M. LABARDIN Michel, M. BOBET Patrick, M. DAVID Alain, M. RAYNAL Franck, M. MANGON Jacques, M. MAMERE Noël, Mme JACQUET Anne-Lise, Mme MELLIER Claude, Mme VERSEPUY Agnès, M. DUCHENE Michel, Mme TERRAZA Brigitte, M. TOUZEAU Jean, Mme WALRYCK Anne, M. ALCALA Dominique, M. COLES Max, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, Mme FERREIRA Véronique, M. HERITIE Michel, Mme KISS Andréa, M. PUYOBRAU Jean-Jacques, M. SUBRENAT Kévin, M. TURBY Alain, M. TURON Jean-Pierre, Mme ZAMBON Josiane, Mme AJON Emmanuelle, M. AOUIZERATE Erick, Mme BEAULIEU Léna, Mme BERNARD Maribel, Mme BLEIN Odile, Mme BOUDINEAU Isabelle, M. BOURROUILH-PAREGE Guillaume, M. BOUTEYRE Jacques, Mme BOUTHEAU Marie-Christine, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CALMELS Virginie, Mme CASSOU-SCHOTTE Sylvie, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CHAZAL Solène, Mme COLLET Brigitte, M. COLOMBIER Jacques, Mme CUNY Emmanuelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELLU Arnaud, M. DUBOS Gérard, Mme FAORO Michèle, M. FELTESSE Vincent, M. FETOUH Marik, M. FLORIAN Nicolas, M. FRAILE MARTIN Philippe, Mme FRONZES Magali, M. GARRIGUES Guillaume, M. GUICHARD Max, M. HICKEL Daniel, M. HURMIC Pierre, Mme IRIART Dominique, M. JUNCA Bernard, Mme LACUEY Conchita, Mme LAPLACE Frédérique, M. LE ROUX Bernard, Mme LEMAIRE Anne-Marie, M. LOTHAIRE Pierre, Mme LOUNICI Zeineb, Mme MACERON-CAZENAVE Emilie, M. MARTIN Eric, M. NJIKAM MOULIOM Pierre De Gaétan, M. PADIE Jacques, Mme PEYRE Christine, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, Mme POUSTYNNIKOFF Dominique, M. RAUTUREAU Benoit, Mme RECALDE Marie, M. ROBERT Fabien, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, M. SILVESTRE Alain, Mme THIEBAULT Gladys, Mme TOURNEPICHE Anne-Marie, M. TOURNERIE Serge, M. TRIJOLET Thierry, Mme VILLANOVE Marie-Hélène.

## **EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. PUJOL Patrick à M. POIGNONEC Michel  
Mme VERSEPUY Agnès à Mme JACQUET Anne-Lise à partir de 10h45  
M. TURON Jean-Pierre à M. HERITIE Michel à partir de 11h45  
M. VERNEJOUL Michel à Mme. BOST Christine  
M. BONNIN Jean-Jacques à M. GARRIGUES Guillaume  
Mme BOUDINEAU Isabelle à M. DUBOS Gérard jusqu'à 10h  
Mme CHABBAT Chantal à Mme. IRIART Dominique  
M. DAVID Yohan à M. BRUGERE Nicolas  
Mme DELATTRE Nathalie à M. DUCHENE Michel  
Mme DELAUNAY Michèle à Mme ZAMBON Josiane à partir de 10h  
M. DELAUX Stéphan à M. DAVID Jean-Louis

Mme DESSERTINE Laurence à M. FLORIAN Nicolas  
M. HURMIC Pierre à M. ROSSIGNOL PUECH Clément à partir de 12h15  
Mme JARDINE Martine à M. DELLU Arnaud  
M. LAMAISON Serge à Mme. KISS Andréa  
M. LE ROUX Bernard à M. TRIJOLET Thierry à partir de 11h30  
Mme LOUNICI Zeineb à M. RAYNAL Franck jusqu'à 9h45  
M. MILLET Thierry à Mme. PEYRE Christine  
Mme RECALDE Marie à M. ANZIANI Alain jusqu'à 10h30  
Mme ROUX-LABAT Karine à M. LABARDIN Michel  
Mme TOUTON Elizabeth à Mme WALRYCK Anne

## **EXCUSES :**

Mme CAZALET Anne-Marie, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FORZY-RAFFARD Florence

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**AMBARES et LAGRAVE - Immeuble sis 10 rue de la Gorp - Résiliation du bail commercial de la SARL l'Eau à la Bouche - indemnisation - Décision - Autorisation**

Monsieur MANGON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Dans le cadre du projet de réaménagement du quartier de la Gorp à Ambarès et Lagrave notre Etablissement a été conduit, en accord avec la Municipalité, à exercer son droit de préemption urbain à l'encontre de l'immeuble bâti sis 10 rue de la Gorp, cadastré BL 114 pour une contenance de 568 m<sup>2</sup>, appartenant à la SCI Saphir.

Dans ce bien immobilier, en cours d'acquisition moyennant le prix de 235 000 euros fixé par la juridiction de l'expropriation, la SARL l'Eau à la Bouche représentée par sa gérante, Madame Laetitia Marquette, bénéficie d'un bail commercial en date du 1<sup>er</sup> mai 2010, courant pour une durée de 9 ans, et ce au titre d'une activité de restauration.

La Communauté urbaine de Bordeaux, venant aux droits de la SCI Saphir, entend aujourd'hui obtenir la complète libération de cet immeuble, dans le cadre du projet d'aménagement précité, en résiliant le bail commercial et en indemnisant à cet effet la SARL l'Eau à la Bouche.

Les négociations conduites avec la représentante de ladite société ont permis d'aboutir à un accord amiable moyennant le versement d'une indemnité globale de 50 000 euros (cinquante mille euros), recevant l'aval de France Domaine, selon avis du 31 juillet 2014.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :**

**Le Conseil de Communauté,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 1311-9 précisant que les projets d'opérations immobilières mentionnés à l'article L 1311-10 doivent être précédés, avant toute entente amiable, d'une demande d'avis de l'autorité compétente de l'Etat lorsqu'ils sont poursuivis par les collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements publics

**ENTENDU** le rapport de présentation

**CONSIDERANT**

L'intérêt à libérer l'immeuble sis 10 rue de la Gorp à Ambarès et Lagrave de toutes occupations à caractère commercial et ce, afin de permettre son affectation au projet d'aménagement urbain du quartier de la Gorp.

**DECIDE**

**Article 1 :** de verser à la SARL l'Eau à la Bouche, représentée par sa gérante Madame Laetitia Marquette, dont le siège social est situé 10 rue de la Gorp à Ambarès et Lagrave une indemnité d'un montant global de 50 000 euros (cinquante mille euros) et ce, en contrepartie de sa cessation d'activité commerciale dans l'immeuble sis 10 rue de la Gorp, cadastré BL 114

**Article 2 :** d'autoriser Monsieur le Président à signer l'acte authentique devant formaliser cette transaction et tous autres documents s'y rapportant

**Article 3 :** d'imputer la dépense sur les crédits du budget principal de l'exercice en cours – Chapitre 21 – Compte 2115 – Fonction 824

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 31 octobre 2014,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
Le Vice-Président,

<p><b>REÇU EN PRÉFECTURE LE</b> <b>13 NOVEMBRE 2014</b></p> <p><b>PUBLIÉ LE : 13 NOVEMBRE 2014</b></p>
--

M. JACQUES MANGON